



Problème avec un assainissement chez voisin

Par **marry me**, le 13/11/2011 à 18:55

Bonjour,

Je me permet de vous demander nous avons achetés une maison en septembre 2010 , et en septembre 2011 après plusieurs appels vers véolia et artisan , nous avons voulu constater l'état de celui ci , à notre grande surprise plu aux normes ! Et en plus une partie des drains passent chez le voisin sur son terrain , les parcelles de nos terrain on été divisée en deux l'année d'achat de notre maison .

Nous n'étions pas informé de ce soucis ni par l'ancien propriétaire , ni même par le notaire qui se sont bien caché de nous en informer .

Peut ton exiger l'annulation de la vente ?

Je voudrais des renseignements à ce sujet car la il y a vice cachés ? Non ?

Merci d'avance

Par **marry me**, le 14/11/2011 à 21:12

Pouvez vous y répondre rapidement , car j'ai besoin d'infos complémentaire pour mon dossier .

Merci d'avance